© Drogues Info Service - 31 mai 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

Comment rompre la spirale dépression/addiction au cannabis

Par Profil supprimé Postée le 11/05/2019 21:19

Bonsoir,

Je suis la mère d'un jeune adulte de 27 ans addict au cannabis depuis 10 ans. Il vit actuellement seul, desocialisé dans un appartement appartement à son grand-père.

Il a déjà été hospitalisé 5 semaines dans une clinique psy, mais a commencé à consommer du cannabis dès sa sortie, l'intégralité ou presque de son RSA est destiné à l'achat de shit. Il s'isole et la semaine dernière il a fait une tentative de suicide qui l'a conduit aux urgences (en avalant une plaquette d'anxiolitiques qui lui avaient été prescrits à sa sortir de clinique). Il ne suit aucun des traitements prescrits par sa généraliste ou par le psychiatre de la clinique. La semaine dernière a la suite de sa TS il a été orienté vers un psychiatre du CMP de Creteil où je l'ai accompagné, il est ressorti avec un traitement. Pendant deux jours il a accepté de rester chez son.pere et a donc pris son traitement, puis il a insisté pour rentrer dans son appartement seul et de nouveau consommer massivement, s'isoler de tout le monde parents, famille. Nous ne savons plus comment l'aider, malgré notre écoute bienveillante, nous arrivons à la

constatation qu'il est incapable de vivre seul et de se soigner. Quelle doit être notre attitude ? L'obliger à revenir vivre avec nous ?

Quelle doit être notre attitude ? L'obliger à revenir vivre avec nous Merci par avance des conseils que vous pourriez nous prodiguer.

Mise en ligne le 13/05/2019

Bonjour,

Votre fils consomme du cannabis depuis 10 ans. Il traverse des épisodes de vie compliqués avec des hospitalisations et une tentative de suicide la semaine dernière.

Il semble avoir des difficultés à suivre son traitement et à prendre soin de lui lorsqu'il vit seul. Nous comprenons bien votre inquiétude et que vous vous sentiez démunie. Il nous est cependant difficile avec les éléments en notre possession de mesurer la fonction que le cannabis peut avoir dans la situation de votre fils. Chez certaines personnes il y a une recherche de détente et d'euphorie dans la consommation mais ce sont parfois les effets contraires qui se produisent. En effet, le cannabis étant un perturbateur du système nerveux central, la consommation de ce produit peut venir renforcer un état déjà pré-existant. En d'autres termes, au lieu de procurer une détente, un apaisement, cela peut à certains moments accentuer au contraire un mal-être présent.

La proposition qu'il puisse passer du temps chez vous peut être tout à fait pertinente s'il est preneur mais il n'est pas possible au sens légal d'obliger votre fils à vivre chez vous. Cela pourrait dans tous les cas être un sujet intéressant à échanger avec les personnes qui soignent votre fils et qui connaissent la situation, si vous en avez la possibilité.

Dans le cas contraire, il nous parait important que vous ne restiez pas seule avec cette problématique particulièrement anxiogène. Il vous est possible d'obtenir du soutien en tant que proche d'un consommateur dans le cadre d'une structure nommée Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Ce sont des structures qui peuvent vous accueillir dans un cadre confidentiel et gratuit, de manière non jugeante. Des professionnels spécialisés en addictologie (médecin addictologue, psychologue, infirmier, assistante sociale et éducateur) pourront vous soutenir et vous conseiller au plus près de votre situation. Vous trouverez en fin de réponse des coordonnées de CSAPA près du lieu d'habitation que vous nous avez indiqué. N'hésitez pas à les contacter pour un premier rendez-vous. Peut-être vous proposeront-ils de venir ensuite avec votre fils pour parler des pistes possibles à envisager. Si votre fils acceptait d'être soutenu lui aussi par un psychologue, en complément de l'accompagnement dont il bénéficie auprès du psychiatre, cela lui permettrait progressivement d'identifier les raisons de son mal-être et d'avoir un lieu spécifique, bien à lui, pour parler de ses difficultés. C'est souvent grâce à la qualité de l'alliance thérapeutique, que le psychologue arrive à crée avec le patient, que les choses évoluent et que la consommation diminue.

Si vous souhaitez échanger davantage de votre situation, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles 7j/7j, par téléphone au 0 800 23 13 13 (anonyme et gratuit) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service de 14h à Minuit.

Avec tous nos encouragements pour faire face à cette situation difficile,

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA du CHI de Poissy-Saint-Germain-en-Laye : Site de Saint-Germain-en-Laye

8 bis, rue d'Ourches

78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Tél: 01 30 87 94 95

Site web: //www.ghtyvelinesnord.fr/services/addictologie-csapa/

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous.

Consultat° **jeunes consommateurs :** Sur rendez-vous, jeunes de moins de 25 ans, avec ou sans entourage. **Substitution :** Suivi-prescription et délivrance de traitement de substitution aux opiacés pour les patients suivis.

Voir la fiche détaillée

CSAPA du Centre Hospitalier de Versailles: Site de Trappes

3, place de la Mairie Institut de Promotion de la Santé - 2ème étage **78190 TRAPPES**

Tél: 01 30 69 98 18

Site web: www.ch-versailles.fr/Addictologie/5/5/42

Accueil du public : Sur rendez-vous : Lundi-Mercredi-Jeudi : 9h-12h30 - 13h30-17h, Mardi: 10h-12h30 et

13h30-19h (pas de consultation de 13h30 à 16h30) Vendredi: 9h-12h30 et 13h30-16h.

Consultat° **jeunes consommateurs**: Sur rendez-vous des jeunes de moins de 24 ans avec ou sans entourage. **Substitution**: Initiation, suivi et délivrance de traitement de substitution aux opiacés pour les patients suivis.

Voir la fiche détaillée

CSAPA du Centre Hospitalier de Versailles: site de Versailles

55 rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES

Tél: 01 39 63 95 00

Site web: www.ch-versailles.fr/Addictologie/5/5/42

Accueil du public : Consultation sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Consultat° **jeunes consommateurs :** Sur rendez-vous des jeunes de moins de 24 ans avec ou sans entourage. **Substitution :** Initiation, suivi et délivrance de traitement de substitution aux opiacés pour les usagers suivis.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus:

• Comment me faire aider en tant que proche?